



CREHA OUEST

Solutions numériques partagées pour le logement social

Présentation version 9.5.1

Les évolutions

Mars 2022



Sommaire

1. Mise en œuvre et prérequis
2. La cotation EPCI
3. La labélisation des publics prioritaires du département 35
4. La labélisation des publics prioritaires du département 85
5. Autres évolutions
6. Points divers



#01

Mise en œuvre et préambule



01. Mise en œuvre et prérequis

Bretagne et Pays de la Loire

→ Mise en production : **Mardi 1^{er} mars** à 19h

→ Application indisponible du 01/03 à 19h jusqu'au 02/03 à 8h

Un autre document sera mis à disposition pour les différents correctifs de l'application Imhoweb.



01. Mise en œuvre et prérequis

Rappel prérequis techniques :

- A chaque mise à jour de version, il convient de supprimer les fichiers temporaires du navigateur
 - Procédure disponible sur la page des prérequis (rubrique Purge de l'historique du navigateur) : <https://www.fdls44.fr/imhoweb44/iwgp-ressources/prerequis/prerequis.htm>

L'accès aux bases recettes est disponible en permanence.



#02

La cotation EPCI



02. La cotation EPCI

Ajout de 9 critères de cotation :

- Choix de localisation
- Nombre d'enfants à charge
- Logement libéré
- Nombre de visites effectuées
- Nombre de visites non effectuées
- Raison de non visite
- Bilan de visite
- Nombre de refus de prospection
- Nombre de refus de proposition

**Un guide
méthodologique sur la
cotation sera diffusé
courant mars via l'espace
adhérent du site du
CREHA OUEST**



02. La cotation EPCI

- Les notions d'axes et de classement par tranches de points deviennent facultative
- Certains paramètres peuvent être paramétrés de manière distinct pour chaque EPCI

Cotation EPCI

Cotation EPCI visible sous GP	<input type="checkbox"/>
URL documentation GP des modalités de la cotation EPCI	<input type="text"/>
Cotation EPCI gérée sur Imhoweb	<input checked="" type="checkbox"/>
Mode de calcul critère Motif de la demande	Cumul des points de tous les motifs ▼
Mode de calcul critère Eligibilité	Eligibilité ayant le plus de points ▼
Mode de calcul critère Priorité	Priorité ayant le plus de points ▼
Mode de calcul des points	Addition des points ▼
Points négatifs autorisés	<input type="checkbox"/>



02. La cotation EPCI

→ La mise à disposition des informations aux demandeurs sur le site GP est paramétrable pour chaque EPCI selon la date de mise en œuvre officielle.

- ACCUEIL ESPACE PERSONNEL
- L'AVANCEMENT DE MON DOSSIER
- LA POSITION DE MA DEMANDE**
- L'HISTORIQUE DE MA DEMANDE
- MES DOCUMENTS
- MODIFIER MES INFOS

Choix de localisation	Rattaché à l'EPCI	Valeur de votre cotation	Taille du logement demandé	Valeur de cotation minimum, médiane, maximum, sur la commune *			Délai moyen d'attribution constaté sur la commune (en mois) *
				Non calculé	Non calculé	Non calculé	
ST NAZAIRE	CARENE	33	T4 - 4 pièces	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé
			T5 - 5 pièces	0	24	75	28,23
LA BAULE ESCOUBLAC	Cap Atlantique	18	T4 - 4 pièces	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé
			T5 - 5 pièces	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé
PORNICHET - Sainte-Marguerite	CARENE	33	T4 - 4 pièces	0	23	75	24,86
			T5 - 5 pièces	2	22	75	-
ST LYPHARD	Cap Atlantique	18	T4 - 4 pièces	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé
			T5 - 5 pièces	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé



02. La cotation EPCI

- Ajout du positionnement du demandeur et amélioration de la fiche point de cotation EPCI

Fiche points de cotations EPCI					
Numéro unique de la demande : 044092100112099999					
Nom et prénom du demandeur : PRES COTATION CARENE Jérôme					
Commune : LA CHAPELLE DES MARAIS - EPCI : CARENE					56 points
Axe	Critère	Valeur critère	Valeur demande	Délai / option	Points
	Priorité	CP - Dalo, CP - Violences conjugales, CP - Sortant d'hébergement, CP - Réfugiés	CP - Sortant d'hébergement	Prior. max	20
	Habite l'EPCI (demandeur)	Oui	Oui		10
	Statut logement actuel	Centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel, Logé en logement-foyer, en résidence sociale ou en pension de famille, Logement temporaire, Résidence hôtelière à vocation sociale, Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA...)	Centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel		13
	Motif de la demande	Logement indigne, Logement repris ou mis en vente par son propriétaire, Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie, Logement bientôt démolit, Changement du lieu de travail	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	Motif max	13
Statistiques:	Type de bien	Cotation minimum	Cotation médiane	Cotation maximum	Délai moyen d'attribution (en mois)
	T3	0	23	67	
	T4	0	23	75	

- Historisation des modifications du nombre de point de cotation
- Amélioration de l'accès à la fiche point de cotation EPCI dans l'instruction de la demande



#03

**La labélisation des publics
prioritaires du département 35**

03. La labélisation des publics prioritaires du département 35

- Adaptation du programme de labélisation automatique suite à la mise en œuvre du Cerfa 4
- Principes généraux :
 - Ajout la nature "Colocation" (correspondant à la colocation non familiale) pour toutes les catégories
 - Recalcul de toutes les demandes en cours au moment de la mise en production et de toute les demandes satisfaites dont la date d'entrée dans les lieux est supérieure ou égale au 1^{er} janvier 2021.



03. La labélisation des publics prioritaires du département 35

Libellé : Personnes en situation de handicap ou familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap

Critères :

[Motif de la Demande : Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie ET ressources mensuelles (demandeur, conjoint ou autre(s) personne(s)) : A.A.H. ou A.E.E.H. ou pension d'invalidité]

OU

[**au moins 1 formulaire handicap renseigné** ET Ressources mensuelles (demandeur, conjoint ou autre(s) personne(s)) : A.A.H. ou A.E.E.H. ou pension d'invalidité]

OU

[Contingent LH2/LH3/LH4 (spécifique 35)]



03. La labélisation des publics prioritaires du département 35

Libellé : Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement suroccupés ou dans un logement non décent

Critères :

[Motif de la demande : Logement non décent ET il existe au moins un occupant type "E" (enfant) ou de type "G" (Garde alternée) dont la date de naissance est inférieure à 18 ans]

OU

[Il existe au moins un occupant type "E" (enfant) ou de type "G" (Garde alternée) dont la date de naissance est inférieure à 18 ans

ET pour les demandes de nature Personne seule + autres, Famille et Colocataire familiale et non familiale, surface actuelle (*onglet Logement actuel*) = $X \text{ m}^2$.

Si $X < 16 \text{ m}^2$ et nb occupant = 2

Si $X < 25 \text{ m}^2$ et nb occupant = 3

Si $X < 34 \text{ m}^2$ et nb occupant = 4

Si $X < 43 \text{ m}^2$ et nb occupant = 5

Si $X < 52 \text{ m}^2$ et nb occupant = 6

Si $X < 61 \text{ m}^2$ et nb occupant = 7

Si $X < 70 \text{ m}^2$ et nb occupant est supérieur ou égal à 8

OU si absence de la surface du logement, critères suivants :



03. La labélisation des publics prioritaires du département 35

- Nb de pièces (onglet Situation actuelle) " Chambre en colocation " et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) ≥ 3
- Nb de pièces (onglet Situation actuelle) " Studio - 1 pièce" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) ≥ 3
- Nb de pièces (onglet Situation actuelle) " T1 bis - 1 pièce" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) ≥ 3
- Nb de pièces (onglet Situation actuelle) " T2 - 2 pièces" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) ≥ 4
- Nb de pièces (onglet Situation actuelle) "T3 – 2 pièces" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) ≥ 4
- Nb de pièces (onglet Situation actuelle) "T3 – 3 pièces" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) ≥ 5
- Nb de pièces (onglet Situation actuelle) "T4 – 3 pièces" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) ≥ 5
- Nb de pièces (onglet Situation actuelle) "T4 – 4 pièces" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) ≥ 6
- Nb de pièces (onglet Situation actuelle) "T5 – 4 pièces" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) ≥ 6
- Nb de pièces (onglet Situation actuelle) "T5 – 5 pièces" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) ≥ 7
- Nb de pièces (onglet Situation actuelle) "6 pièces et +" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) ≥ 8]



03. La labélisation des publics prioritaires du département 35

Libellé : Personnes dépourvues de logement

Critères :

Statut Logement Actuel :

[**Occupant sans titre, squat** ET loyer avec charges=0 ET Aides au logement=0]

OU

[**Sans abri, habitat de fortune, bidonville** ET loyer avec charges=0 ET Aides au logement=0]

OU

[**A l'hôtel** ET Aides au logement=0]

OU

[**Camping** ET Aides au logement=0]

OU

[Chez un particulier ET loyer avec charges=0 ET Aides au logement=0]]



03. La labélisation des publics prioritaires du département 35

Ajout des catégories suivantes :

Catégorie CCH : Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique mentionné au 9° de l'article L. 312-1 du même code

Libellé : Sortant d'appartement de coordination thérapeutique

Critères :

Statut de logement actuel : "Hébergé en appartement de coordination thérapeutique"

Catégorie CCH : Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée

Libellé : Reprise d'activité

Critères :

Période de chômage de plus d'un an renseigné à "Oui" et Date de fin de la période de chômage de plus d'un an, inférieure ou égale à 3 mois par rapport à la date du jour



#04

**La labélisation des publics
prioritaires du département 85**

04. La labélisation des publics prioritaires du département 85

Principes généraux

Lorsqu'une demande correspondra aux critères de labellisation automatique (selon les règles définies ci-dessous), la demande sera labélisée avec la catégorie correspondante.

Si une demande ne correspond plus aux critères de calcul automatique, elle sera dé-labellisée automatiquement avec suppression de la priorité.

La labellisation et la dé-labellisation automatique sont tracées dans l'historique de la demande.

Les demandes à labelliser sont à l'état :

- Active (AC)
- Validée (VA)
- Attribution en instance (AI)
- Proposition en cours (PC)
- Bail signé (BS)
- Satisfaite (SA)

Toutes les natures de demande sont concernées sauf la nature Association.

Le calcul automatique est réalisé à chaque enregistrement d'une demande (PRO ou GP).

Les demandes ne peuvent avoir qu'une seule catégorie manuelle ou automatique.

Précisions sur les calculs automatiques :

- Tous les motifs de la demande sont pris en compte
- Les demandes ayant la case "Avis d'imposition demandeur impossible à fournir" ou la case "Avis d'imposition Codemandeur impossible à fournir" de cochée ne sont pas prises en compte."
- Seules les demandes ayant un RFR < 60% selon le barème PLUS pour l'année de référence sont prises en compte. S'il n'est pas renseigné, c'est celui de l'année la plus récente.



04. La labélisation des publics prioritaires du département 85

Les demandes ayant l'une de ces priorités manuelles ne sont pas prises en compte :

Affectation	Priorité
Etat	CPE 20 - BPI Sortant de CADA
Etat	CPE 21 - BPI Sortant d'hébergement CHRS
Etat	CPE 22 - BPI Sortant de FJT ou résidence sociale
Etat	CPE 23 - BPI Sortant de logement-relais
Etat	CPE 24 - BPI Logés en parc privé / Hébergés par un tiers
Etat	CPE 25 - Dépourvue de logement
Etat	CPE 26 - Hébergées ou logées temporairement
Etat	CPE 27 - Victimes de violence
Etat	CPE 29 - Locaux impropres à l'habitation
Etat	CPE 31 - Menacées d'expulsion
Bailleurs	CPB 20 - BPI Sortant de CADA
Bailleurs	CPB 21 - BPI Sortant d'hébergement CHRS
Bailleurs	CPB 22 - BPI Sortant de FJT ou résidence sociale
Bailleurs	CPB 23 - BPI Sortant de logement-relais
Bailleurs	CPB 24 - BPI Logés en parc privé / Hébergés par un tiers
Bailleurs	CPB 25 - Dépourvue de logement
Bailleurs	CPB 26 - Hébergées ou logées temporairement
Bailleurs	CPB 27 - Victimes de violence
Bailleurs	CPB 29 - Locaux impropres à l'habitation
Bailleurs	CPB 31 - Menacées d'expulsion



04. La labélisation des publics prioritaires du département 85

Définition des catégories

Ordre	Priorité	Affectation	Critères
1	CP Dalo	Manuelle par l'Etat	
2	CP - BPI Sortant de CADA	Manuelle par l'Etat ou les bailleurs	
3	CP - BPI Sortant d'hébergement CHRS	Manuelle par l'Etat ou les bailleurs	
4	CP - BPI Sortant de FJT ou résidence sociale	Manuelle par l'Etat ou les bailleurs	
5	CP - BPI Sortant de logement-relais	Manuelle par l'Etat ou les bailleurs	
6	CP - BPI Logés en parc privé / Hébergés par un tiers	Manuelle par l'Etat ou les bailleurs	
7	CP - Dépourvue de logement	Manuelle par l'Etat ou les bailleurs	
8	CP - Hébergées ou logées temporairement	Manuelle par l'Etat ou les bailleurs	
9	CP - Victimes de violence	Manuelle par l'Etat ou les bailleurs	



04. La labélisation des publics prioritaires du département 85

Définition des catégories

Ordre	Priorité	Affectation	Critères
10	CP - Situation de handicap	Automatique	Au moins 1 formulaire handicap renseigné ET case reconnaissance MDPH cochée ET Ressources mensuelles (demandeur, conjoint ou autre(s) personne(s)) : A.A.H. ou A.E.E.H. ou pension d'invalidité Les demandes sans ressource ou à 0 ne sont pas prises en compte.
11	CP - Locaux impropres à l'habitation	Manuelle par l'Etat ou les bailleurs	
12	CP - Reprise d'activité	Automatique	Case « Vous avez vécu une période de chômage de plus d'un an » cochée ET date de fin renseignée
13	CP - Menacées d'expulsion	Manuelle par l'Etat ou les bailleurs	



04. La labélisation des publics prioritaires du département 85

Définition des catégories

Ordre	Priorité	Affectation	Critères
14	CP - Bénéficiaires de minima sociaux	Automatique	Origine de ressources : → AAH OU → RSA OU → ASPA Les demandes sans ressource ou à 0 ne sont pas prises en compte.
15	CP – Locataire parc privé en délai anormalement long	Automatique	Statut logement : → Locataire parc privé ET Demande en délai anormalement long ET Aucune proposition reçue ET Motif de la demande → Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie OU → Logement trop grand OU → Logement trop petit
16	CP - Familles monoparentales	Automatique	Nature de la demande : → Personne seule + autres



04. La labélisation des publics prioritaires du département 85

Précisions lors de la mise en production du programme :

- L'ensemble des demandes quel que soit leur état est recalculé.
- Après le recalcul des demandes, supprimer les priorités ci-dessous sur toutes les demandes quelque soient leur état.

Affectation	Priorité
Etat	CPE 28 - Situation de handicap
Etat	CPE 30 - Reprise d'activité
Etat	CPE 32 - Bénéficiaires de minima sociaux
Etat	CPE 33 – Locataire parc privé en délai anormalement long
Etat	CPE 34 - Familles monoparentales
Bailleurs	CPB 28 - Situation de handicap
Bailleurs	CPB 30 - Reprise d'activité
Bailleurs	CPB 32 - Bénéficiaires de minima sociaux
Bailleurs	CPB 33 – Locataire parc privé en délai anormalement long
Bailleurs	CPB 34 - Familles monoparentales



#05

Autres évolutions



05. Autres évolutions

- Ajout d'informations au niveau de la **liste des propositions**
 - le chargé de clientèle qui a créé la proposition
 - le désignataire de la proposition
 - un indicateur « Pièces justificatives vérifiées » (visible uniquement si la vérification des pièces est activée sur le site)

Ces 3 colonnes sont masquées par défaut.

Un filtre sur la commune/quartier est également ajouté dans la partie Patrimoine des critères de recherche, sous réserve d'avoir précisé un département

Ce filtre permet de n'afficher que les propositions dont le bien se situe dans la commune ou quartier précisé.



05. Autres évolutions

→ Editions personnalisées

Des champs de fusion liés au désignataire sont ajoutés afin de pouvoir les mentionner dans les courriers :

- code
- nom
- correspondant
- libellé voie : concaténation n° - rue - bis/ter - nom rue
- code postal
- ville
- lieu-dit
- complément adresse1
- complément adresse2
- email
- téléphone
- téléphone portable
- nature
- filière

Il est nécessaire de mettre à jour la macro pour disposer de ces nouveaux champs

Ces informations sont disponibles pour les courriers de nature Désignataire-bien, Prospection, Demande-Cal, Décision-Cal et Proposition.



#06

Points divers



06. Points divers

→ **Mot de passe oublié**

→ Vous disposez sur la page de connexion d'un lien "J'ai oublié mon mot de passe". Vous pouvez cliquer dessus après avoir renseigné vos nom et prénom. Vous recevrez alors un mail vous permettant de réinitialiser votre mot de passe.

→ **Procédure d'assistance partenaires**

→ Elle est disponible sur la page de connexion et sur la page d'accueil de l'application. Pour un traitement optimal, il est important de respecter la procédure décrite.

→ **Procédure d'assistance demandeurs**

→ Le demandeur doit compléter le formulaire à disposition sur le site de saisie en ligne disponible dans la rubrique « Des questions »



06. Points divers

- **Formations Imhoweb**

- Présentation du site et lien sur page d'accueil

- **Support de présentation de la réunion**

- Il sera mis à disposition sur le guide utilisateurs.



Merci pour votre attention



www.creha-ouest.org



<https://fr.linkedin.com/company/creha-ouest>

